

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2011

COMPTE - RENDU

L'an deux mille onze le 10 mars, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie Principale, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Michel ROY, Maire.

Maire : M. Michel ROY

Présents :

Maires adjoints :

M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN,
Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON.

Conseillers Municipaux :

Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER,
Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, Mme GEORGELIN,
Mme CHAINTREAU, M. TAIEB, M. MANSION, M. PRESSAC.

Pouvoirs :

Melle PADOVAN	donne pouvoir à	M. ROY
Mme TRIVEILLOT	donne pouvoir à	M. MASSOT
Mme YABAS	donne pouvoir à	M. CARLIER
M. OUANAS	donne pouvoir à	Mme CHAINTREAU
M. BEAUMANOIR	donne pouvoir à	M. TAÏEB (à partir de 22h15)

Absents : M. GONCALVES-DUARTE, Mme REINTJES, M. ALOUACHE, Mme BLONDEAU.

Secrétaire de séance : M. BRUISSON

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	24 (à partir de 22h15)
Nombre de votants :	29
Nombre d'absents :	04

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 H 00 et fait l'appel nominal. Il procède à la désignation du secrétaire de séance : Mr Bruisson.

Les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2010.

Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2011.

1) Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Le Conseil Municipal a valablement tenu le Débat d'Orientations Budgétaires tel qu'institué par la loi.

2) Cession à l'AEV de chemins ruraux et d'une parcelle située dans le périmètre de la Butte Pinson

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 23 pour et 6 abstentions

Pour 23 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 0.

Abstentions 6 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, M. MANSION.

Article 1 : MODIFIE la délibération du 25 mai 2000 en conservant la rue des Roses dans le domaine communal et en approuvant la cession des parcelles AE 785, AE 786, AE 787, AE 788, AH 258, AH 351, AH 424, AH 426, AH 427, AH 428, AH 429, AH 432 et AH 433 à l'Agence des Espaces Verts pour un montant de 9 909,23 euros.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes les pièces nécessaires à sa délivrance.

3) Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 23 pour et 6 abstentions

Pour 23 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 0.

Abstentions 6 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, M. MANSION.

Article 1 : APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières présenté par Monsieur le Maire.

Article 2 : DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2010.

4) Marché de restauration scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE le lancement d'appel d'offres relatif à l'assistance à la restauration municipale et à la gestion des approvisionnements.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire de Montmagny à conclure le marché correspondant avec l'attributaire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres et à signer le marché correspondant.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire de Montmagny à conclure un marché négocié après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

5) Election d'un jury de concours pour l'aménagement urbain du centre ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : ELIT les membres suivants à siéger au sein du jury de concours :

Membres titulaires :

- 1) Karine FARGES
- 2) Aline CONSTANTIN
- 3) François ROSE

4) Thierry MANSION

Membres suppléants :

- 1) Frédéric PRESSAC
- 2) Fabienne PINEL
- 3) Patrick FLOQUET
- 4) Joanne BLONDEAU

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à désigner 3 personnalités disposant d'une qualification professionnelle particulière comme membres du jury.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à fixer une indemnité forfaitaire de participation d'un montant de 300 € TTC pour une demi-journée pour ces personnalités qualifiées.

6) Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Général pour 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de demander une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre de l'année 2011.

7) Paiement de prestations par Internet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : ACCEPTE le paiement de prestations par Internet.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif : télépaiement et contrat SP Plus.

Article 3 : LIMITE le montant des transactions à 1500 € conformément à l'article 1341 du Code Civil (montant réévaluable régulièrement par décret).

Article 4 : AUTORISE la conservation dans une base de données hautement sécurisée, des références de chaque transaction pendant une durée minimum de 12 mois.

8) Approbation du rapport de la C.L.E.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 23 pour et 6 abstentions

Pour 23 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 0.

Abstentions 6 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, M. MANSION.

Article 1 : **APPROUVE** les méthodes de régularisation des charges transférées telles que décrites dans le rapport de la CLECT annexé à la présente.

Article 2 : **ADOPTE** le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération évaluant le coût des transferts de compétence.

Article 3 : **REAJUSTE** le montant de l'attribution de compensation 2011 versée à Montmagny : 859 385,43 €.

Article 4 : **RAPPELLE** que le versement de l'attribution de compensation s'effectue par douzième.

9) Annulation de la délibération portant création d'un syndicat en vue de la construction et de la gestion d'une crèche collective intercommunale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ANNULE la délibération n° 201009/66 du 23 septembre 2010 portant création d'un Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une crèche collective entre les Communes de Deuil-la-Barre, Montmagny et Groslay.

10) Nomination d'un délégué titulaire au sein du S.I.E.R.E.I.G.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur le Maire, est désigné :

- Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général (SIEREIG) : Madame OBRY Céline

**LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE
L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

N° **201101/08** – **DECISION** portant signature d'un contrat de cession d'un spectacle n° 106187 avec 106 DB Production concernant un spectacle "Hommage à Coluche" qui se déroulera le vendredi 21 janvier 2011 dans la salle des Fêtes de Montmagny (**1 688 € TTC**)

N° **201101/09** – **DECISION** portant signature d'un contrat de prestation d'animation avec la Compagnie "SATARA" concernant une animation qui se déroulera les 19 et 20 mars 2011 à l'occasion de la Fête Médiévale (**1 780 € TTC**)

N° **201101/12** – **DECISION** concernant la désignation d'un notaire afin de procéder à l'élaboration de l'acte notarié relatif à l'acquisition de la parcelle AK 493 appartenant aux Consorts JACQUELIN

N° **201101/13** – **DECISION** relative à la signature du contrat de prestation avec la station de radio IDFM.98

N° **201102/17** – **DECISION** portant signature d'un contrat de prestation d'animation avec l'association "La Maisnie des Griffons" concernant une animation qui se déroulera les 19 et 20 mars 2011 à l'occasion de la Fête Médiévale (**2 300 € TTC**)

N° **201102/18** – **DECISION** portant signature d'un contrat de cession avec l'association "Les Lames du Moulin" concernant une animation qui se déroulera les 19 et 20 mars 2011 à l'occasion de la Fête Médiévale (**2 050 € TTC**)

N° **201102/19** – **DECISION** concernant la désignation d'un notaire afin de procéder à l'élaboration de l'acte notarié relatif à l'acquisition d'une portion de la parcelle AK 322 appartenant aux Consorts BOUHAIL

N° **201102/20** – **DECISION** relative à la signature du marché n° 201042719 Création d'allées au cimetière de la Butte Pinson (**60 562,35 € TTC**)

N° **201102/21** – **DECISION** relative à la signature du marché n° 201042721 Travaux de voirie sur la rue Maryse Bastié (**83 881,46 € TTC**)

N° **201102/22** – **DECISION** portant signature d'un contrat avec l'association "Dans les décors" représentant "Machina Silente" concernant "Le spectacle avec machines de sièges" qui se déroulera les 19 et 20 mars 2011 à l'occasion de la Fête Médiévale (**1 600 € TTC**)

N° **201102/23** – **DECISION** portant signature d'un contrat de cession avec la Compagnie des "Passe-Volant" concernant une animation qui se déroulera les 19 et 20 mars 2011 à l'occasion de la Fête Médiévale (**800 € TTC**)

N° **201102/24** – **DECISION** portant signature d'une convention de dispositif de secours lors de la Fête Médiévale qui se déroulera les 19 et 20 mars 2011 (**2 000 € TTC**)

N° **201102/25** – **DECISION** relative à l'approbation avec l'association Roller Club de France pour l'organisation d'un stage de roller du 15 au 17 février 2011 au centre de loisirs "Le Cornouiller" (**645 € TTC**)

N° **201102/26** – **DECISION** relative à une formation

N° **201102/27** – **DECISION** relative à une formation

N° **201102/28** – **DECISION** portant signature d'un contrat avec Mr et Mme MERTENANT "Artisan cirier" concernant une animation qui se déroulera les 19 et 20 mars 2011 à l'occasion de la Fête Médiévale (**840 € TTC**)

N° **201102/29** – **DECISION** portant signature d'un contrat de vente d'un spectacle avec l'association "Equistoria" concernant un spectacle qui se déroulera le 20 mars 2011 dans le cadre de la Fête Médiévale (**3 500 € TTC**)

N° 201102/30 – DECISION portant signature d'un contrat avec la Compagnie des "Passe-Volant" concernant un atelier interactif autour des farces médiévales qui se déroulera les 14 et 23 février et le 2 mars 2011 dans les centres de loisirs "Les Vergers" et "Le Cornouiller" **(2 100 € TTC)**

N° 201102/31 – DECISION relative à la signature de la convention de régie publicitaire avec la Société France Régie

N° 201102/32 – DECISION portant signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL ARAN PROD concernant le défilé "Parade Asiatique" du carnaval municipal qui se déroulera le mercredi 9 mars 2011 **(2 480 € TTC)**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 22H40.

Vu pour être affiché le 17 mars 2011

Conformément aux prescriptions de l'article
L. 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

**Le Maire
Michel Roy**